



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renforts de sécurité durant la saison estivale sur le bassin d'Arcachon

Question orale n° 607

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle interroge M. le ministre de l'intérieur sur les renforts de sécurité dont bénéficie le bassin d'Arcachon durant l'été. Chaque année en effet, au cours de la période estivale, le territoire du bassin d'Arcachon bénéficie d'un soutien au dispositif de sécurité en place. Les deux zones de police et de gendarmerie sont renforcées par le déploiement d'une demi-compagnie de CRS et d'un demi-escadron de gendarmerie. Ces moyens de sécurité supplémentaires sont indispensables sur un territoire qui voit sa population multipliée par trois en juillet et en août, variant de 130 000 habitants à plus de 400 000 en saison estivale. Cette année, du 24 au 26 août 2019, la France accueillera à Biarritz le sommet du G7. Cet événement exceptionnel réunira de nombreux chefs d'État et de gouvernement, ainsi que de nombreux acteurs de la société civile conformément au souhait du Président de la République d'associer étroitement les citoyens. L'organisation de cette rencontre internationale exigera un volet sécuritaire considérable en amont, pendant et après le sommet. Plusieurs milliers de policiers et militaires seront ainsi mobilisés afin de protéger et de garantir la sécurité des participants et des habitants. Dans ce contexte, elle lui demande de bien vouloir lui confirmer le maintien du dispositif estival sur le bassin d'Arcachon car il est certain que les effectifs actuels ne pourront pas assurer sereinement la sécurité des citoyens.

Texte de la réponse

RENFORTS DE SÉCURITÉ DANS LE BASSIN D'ARCACHON EN ÉTÉ

M. le président. La parole est à Mme Sophie Panonacle, pour exposer sa question, n° 607, relative aux renforts de sécurité dans le bassin d'Arcachon en été.

Mme Sophie Panonacle. Du 24 au 26 août prochains, la France accueillera à Biarritz le sommet du G7. Cet événement exceptionnel, dont la tenue sur notre territoire honore notre pays, réunira de nombreux chefs d'État et de Gouvernement ainsi que nombre d'acteurs de la société civile, conformément au souhait du Président de la République d'y associer étroitement les citoyens. L'organisation de cette rencontre internationale comporte nécessairement un volet sécuritaire considérable en amont du sommet, pendant sa durée et après sa tenue. Plusieurs milliers de policiers et de militaires seront ainsi mobilisés pour protéger les participants et les habitants et pour garantir leur sécurité.

Ma crainte, monsieur le ministre, est que vous réduisiez cette année les effectifs de soutien temporaire dans le bassin d'Arcachon en les utilisant pour sécuriser le G7. Comme vous le savez, les deux zones de police et de gendarmerie qui couvrent l'arrondissement du bassin d'Arcachon sont renforcées par le déploiement progressif d'une demi-compagnie de CRS et d'un demi-escadron de gendarmerie, ce qui représente en effectifs, plusieurs dizaines de femmes et d'hommes. Ces moyens de sécurité supplémentaires sont indispensables sur un territoire ultra touristique qui voit sa population multipliée par trois l'été, passant de 130 000 à plus de 400 000 habitants.

Monsieur le ministre, malgré l'organisation du sommet du G7 au mois d'août, pouvez-vous me confirmer le

maintien du dispositif estival de sécurité dans le bassin d'Arcachon et m'en préciser les modalités ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Votre question concerne les renforts que nous déployons pour sécuriser les lieux touristiques dont la fréquentation augmente périodiquement de façon exceptionnelle, comme c'est le cas du bassin d'Arcachon. Le ministère de l'intérieur est particulièrement attentif à adapter ses moyens à ces réalités saisonnières. Ainsi, actuellement, mettons-nous des renforts à disposition des stations de ski sujettes à des pics de fréquentation.

Nous devons, par ailleurs, faire face à d'autres phénomènes. Toutes les forces de l'ordre sont, en ce moment, mobilisées tous les samedis dans l'ensemble du territoire, avec pour conséquence d'affaiblir leur présence en d'autres lieux. Dans les stations de ski, que je viens d'évoquer, par exemple, nous devons prévoir des dispositifs de compensation en sur-mobilisant les réservistes dans les zones de gendarmerie, afin d'être bien présents. Ainsi devons-nous « jongler » avec les effectifs.

Je préciserai néanmoins qu'en aucun cas la mobilisation nécessaire pour assurer la sécurité du G7, celui des chefs d'État et de gouvernement mais aussi la sécurité de l'ensemble des G7 qui se dérouleront au fil de l'année – le premier, celui des ministres de l'intérieur, se tenant à Paris, suivi par celui des ministres des affaires étrangères à Dinard –, ne se fera au détriment de la sécurité de proximité de nos concitoyens.

La question que vous me posez concerne plus directement la mobilisation des CRS dans des activités de surveillance, en l'occurrence de maîtres-nageurs sauveteurs – MNS. On sait l'importance de la présence des CRS qui, historiquement, participent à un tel dispositif. Mais ce n'est pas une mission propre des CRS. Des questions juridiques et budgétaires ont été soulevées par la Cour des comptes s'agissant de la mise à disposition des communes, par l'État, de personnels dont elles n'assument qu'une part réduite des charges. Ce qui compte, pour moi, c'est que nos forces de sécurité soient au plus près du terrain dans leur exercice traditionnel – ce qui n'est pas forcément le cas de la surveillance des plages, d'autant que les CRS doivent combiner leur intervention avec des salariés recrutés, de façon saisonnière ou non, par les collectivités locales. J'ai souhaité en tout cas, pour cette année encore, que le dispositif en vigueur soit maintenu alors que mon prédécesseur en avait annoncé la suppression. Reste que ce dispositif doit rester exceptionnel et ne doit pas servir à compenser des difficultés de recrutement dans tel ou tel site.

Aussi, concernant Arcachon, une force de CRS sera bien présente sur place pour accompagner la mise en sécurité des plages qui, je le rappelle, est sous la responsabilité des maires et non pas de l'État.

M. le président. La parole est à Mme Sophie Panonacle.

Mme Sophie Panonacle. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse. Vous avez en effet souligné la très grande mobilisation des forces de sécurité actuellement. Je suis ravie du maintien des CRS-MNS sur les plages. Reste que cela ne suffira pas pour accompagner les forces déjà déployées, en nombre bien insuffisant puisque, je le rappelle, nous passons de 130 000 à 400 000 habitants chaque été ; or les CRS sont postés sur seulement quelques plages du Pilat. De plus, la vie nocturne, à cette période, est plus intense. Je compte donc sur vous pour nous assurer un minimum de renforts.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 607

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#)

Réponse publiée le : 6 mars 2019, page 1751

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [26 février 2019](#)